

Stages de 3ème : le Maire doit participer à l'effort !

Tous les élèves de 3ème doivent effectuer un stage d'observation de 5 jours en milieu professionnel (entreprise, association, administration ou mairie). Le but est de leur faire découvrir le monde professionnel et les réalités concrètes du monde du travail.

Nombre d'élèves, en particulier dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP), ont des difficultés à trouver des stages de qualité faute de réseaux personnels.

En 2018, le gouvernement a mis en place le site www.monstagedetroisieme.fr.

Les offres publiées sur ce portail sont réservées aux élèves des REP (et SEGPA) mais des dérogations sont possibles pour intégrer des collèges situés en dehors du REP si l'élève habite le quartier prioritaire.

Ce site propose en effet à la fois :

- aux élèves de trouver une offre près de chez eux
- et aux employeurs de déposer une offre de stage.

Ainsi, les collectivités locales peuvent utiliser ce site pour déposer des offres individuelles ou collectives (plusieurs élèves en même temps).

Le groupe J'aime Saint Pierre demande que le Maire réalise un effort particulier pour

- d'une part, promouvoir l'offre de stages et le site auprès des employeurs privés ou publics y compris la Métropole,
- d'autre part, proposer en mairie des stage individuels et collectifs.